

COMMUNE DE MARCHAUX
Département du Doubs

Séance de conseil municipal du 31 janvier 2017
A 20h30

Convocation : 25 janvier 2017

Président de séance : CORNE Patrick

Secrétaire de séance : PETITJEAN Danielle

Conseillers présents :

CORNE Patrick, MORALES Jacky, GROSJEAN Michel, JEANNIN Mauricette,
CASANOVA Marie-Françoise, BECOULET Bernard, PETITJEAN Danielle
HIDALGO Gisèle, TANGUY Jean-François, DEVILLERS Martial,
ORMAUX Jean, JANIER-DUBRY Catherine

Conseillers absents :

CACHOT Estelle, POMARO Marie-Ange,
STADLER Jean-Charles (procuration à CORNE Patrick)

Ordre du jour :

1. FORET : présentation du programme de travaux 2017 par l'ONF
2. CAGB : convention mise à disposition voiries transférées et prestations d'entretien ZA « Aux Planches de Cromary »
3. ENEDIS : convention de servitude relative à l'installation d'un poste de transformation – station d'épuration
4. Demande de subvention SYDED : travaux de rénovation d'éclairage public
5. Déplacement du Monument aux Morts : demandes de subventions DETR / Office National des Anciens Combattants / Souvenir Français
6. Demandes de subvention DETR : travaux église, aménagements accessibilité
7. Demandes de subventions DETR : aménagements accessibilité bâtiments ERP
8. Budget principal : autorisation dépenses d'investissement
9. Renouvellement bail de chasse
10. Questions diverses : visite au cimetière pour constat des concessions à l'état d'abandon ; station d'enregistrement cartes d'identité / passeports

01 – FORET : PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2017 PAR L'ONF

M. HUSSER Jean-Michel de l'ONF présente au conseil municipal le projet de programme de travaux en forêt pour l'année 2017. Celui-ci prévoit le report d'une partie du programme 2016, concernant la parcelle 20 pour un montant de 8 655 €. Montant total HT du programme = 23 386,50 € HT. Le programme sera soumis au vote du conseil lors de la prochaine réunion.

02 – CAGB : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION VOIRIES TRANSFEREES ET PRESTATIONS D'ENTRETIEN DE LA ZA « LES PLANCHES DE CROMARY »

Après présentation du projet de convention « de mise à disposition des voiries transférées et de prestations d'entretien pour la ZA Aux Planches de Cromary », le conseil municipal :

- Accepte le transfert de la zone d'activités à la Communauté d'Agglomération ;
- Autorise le maire à signer la convention.

Adopté par 12 voix pour, 1 abstention.

03 – ENEDIS : CONVENTION DE SERVITUDE RELATIVE A L'INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION A LA STATION D'EPURATION

ENEDIS va implanter le poste de transformation sur la parcelle communale cadastrée ZB 303. Conformément à la convention sous seing privé du 26 mai 2015, le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle.

Voté par 13 voix pour.

04 – DEMANDE DE SUBVENTION AU SYDED : TRAVAUX DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC

Après délibération, le conseil municipal :

- S'engage à réaliser et à financer des travaux de rénovation de l'éclairage public pour un montant prévisionnel de 31 416,50 € ht,
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

Subvention SYDED (45 %) = 14 137,00 €

Fonds libres = 17 279,50 €

- Sollicite une subvention du SYDED pour ces travaux

-
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
 - S'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

Adopté par 13 voix pour.

**05 – DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS : DEMANDES DE SUBVENTIONS
DETR / OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS / SOUVENIR FRANÇAIS**

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte de déplacer le Monument aux Morts situé à l'entrée Nord Est du village sur l'espace situé entre la place de la mairie et le bâtiment de la mairie
- S'engage à réaliser et à financer ces travaux pour un montant estimatif de 4 638 € HT,
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

Subvention « Souvenir Français »	= 927,00
Subvention « Office national des Anciens Combattants »	= 927,00
Subvention DETR	= 1 159,50
Fonds libres	= 3 013,50

- Sollicite une subvention de l'Etat (DETR), de l'office des Anciens Combattants et du Souvenir Français
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention les décisions attributives de subvention
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter des dates de notification des décisions attributives de subvention

Adopté par 12 voix pour, un conseiller étant parti en cours de séance.

**06 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR : TRAVAUX EGLISE, AMENAGEMENTS
ACCESSIBILITE**

Après délibération, le conseil municipal :

- S'engage à financer et à réaliser les travaux d'aménagement et d'accessibilité de l'Eglise,

Tableau de financement prévisionnel :

dépenses	entreprise	HT		population (*)	participation sur le montant HT
Abat clocher	Berche	1 749,00	Braillans	166	3 063,16
Remplacement vitre	Berche	416,67	Champoux	91	1 679,20
Seuil	Bellotti	1 175,83	Chatillon-Guyotte	131	2 417,31
Grande porte d'entrée	Artisan du fer Oudot	2 420,00	Chaufontaine	212	3 911,99
Chaufferie - maçonnerie	Bellotti	13 024,00	Marchaux	1 232	22 733,83
Cheminement handicapés	Bellotti	4 712,00			33 805,50
Autres aménagements d'accessibilité		1 500,00	<i>Participation communes hors Marchaux</i>		<i>11 071,67</i>
Toiture chaufferie	Berche	7 384,00	DETR 25%		15 269,00
Chaufferie grande porte extérieure et trappe	Artisan du fer Oudot	2 938,00	Conseil départemental		12 000,00
Reprise grille double	Artisan du fer Oudot	1 106,00			27 269,00
Porte intérieure	Artisan du fer Oudot	1 280,00			
Electricité	Bernard	1 670,00			
Signalisation sorties de secours	Marie	2 870,00			
Toiture	Berche	18 829,00			
TOTAL		61 074,50	TOTAL	1 832	61 074,50

- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil départemental,
- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant décisions attributives de subventions,

Adopté par 12 voix pour.

07 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR : AMENAGEMENTS ACCESSIBILITE BATIMENTS ERP

Monsieur Jacky MORALES, adjoint, présente au conseil les projets d'aménagement pour l'accessibilité des bâtiments ERP suivants : Bibliothèque / APC, groupe scolaire, trésorerie, gendarmerie. Il précise qu'il manqua encore les devis des éclairages. Ceux-ci seront présentés au conseil dès que possible pour compléter la demande de subvention.

Après délibération, le conseil municipal :

- S'engage à financer et à réaliser les aménagements d'accessibilité tel que définis dans l'ADAP pour les ERP suivants : bibliothèque / APC, groupe scolaire, trésorerie, gendarmerie

Tableau de financement prévisionnel :

DEPENSES HORS ECLAIRAGES		RECETTES	
		DETR 25%	5 575,50
Total HT	23 030,00	Fonds libres	17 272,50

- Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil départemental,
- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant décisions attributives de subventions,

Adopté par 12 voix pour.

08 – BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, le conseil municipal autorise le maire, avant le vote du budget primitif 2017, à engager, liquider et mandater les factures d'investissement sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles » dans la limite du quart de celles prévues au budget primitif 2016 soit un montant de :

Budget 2016 = 350 365,00

* ¼

= 87 590,00 €

Adopté par 12 voix pour.

09 – RENOUELEMENT DU BAIL DE CHASSE

M. le Maire informe le conseil municipal que le bail liant la commune et l'ACCA de Marchaux est à renouveler. Après délibération, le conseil entérine le nouveau contrat de bail aux conditions suivantes :

1. Durée = 6 ans
2. Loyer annuel = 110 €, payable chaque année au 1^{er} novembre.

Le conseil autorise le maire à signer le document.

Adopté par 12 voix pour.



**10 - QUESTIONS DIVERSES : VISITE AU CIMETIERE POUR CONSTAT DES
CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON ; STATION D'ENREGISTREMENT CARTES
D'IDENTITE/PASSEPORTS**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une visite au cimetière aura lieu le lundi 20 février 2017 à 10h30 pour le constat des concessions à l'état d'abandon. Cette réunion est publique. Après procès-verbal d'abandon, le conseil municipal pourra se prononcer sur leur reprise.

M. le Maire informe l'assemblée que la station d'enregistrement des passeports, actuellement ouverte les mercredis et vendredis après-midi, traitera dès le mois de mars les demandes de cartes nationales d'identité. Le service sera par réorganisé en conséquence.